



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

Direction de la Réglementation et de la Sécurité Routière

Service Éducation et Sécurité Routières

Section des Droits à Conduire et de l'Immatriculation

DEMANDE DE CODE D'ACCES AU TELESERVICE «TELEPOINTS»

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____ A : _____

Domicilié(e) : _____

Tél. : _____

Mail : _____

sollicite la délivrance du code d'accès confidentiel permettant de consulter le solde de points affecté à mon permis de conduire.

Pièces à fournir :

- photocopie recto-verso de votre permis de conduire
- photocopie recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité
- une enveloppe affranchie au tarif recommandé avec accusé réception, accompagnée de la liasse de recommandé avec accusé réception, et libellée à vos nom et adresse.

CONSULTATION DES POINTS

Les informations concernant un permis de conduire sont confidentielles et ne peuvent être communiquées qu'à son titulaire.

Vous pouvez consulter le nombre de points affectés à votre permis de conduire en vous connectant sur le site : www.interieur.gouv.fr

Vous devez, auparavant, obtenir votre code confidentiel vous permettant d'accéder à ce site en adressant, par courrier simple, votre demande à l'aide du formulaire mis à votre disposition en salle d'attente ou sur papier libre avec vos coordonnées complètes (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, numéro de téléphone) accompagnée des pièces suivantes :

- la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- la photocopie recto-verso du permis de conduire (si celui-ci est en votre possession)
- une enveloppe affranchie au tarif recommandé avec accusé réception, accompagnée de la liasse du recommandé avec accusé réception, et libellée à vos nom et adresse.

à l'adresse suivante :

CITE ADMINISTRATIVE - PREFECTURE
DRSR / SESR / SDCI
Boulevard de France – CS 10701
91010 EVRY-COURCOURONNES Cedex